

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
#910, 410-22nd Street East
Saskatoon
Sask.
S7K 5T6
Bid Fax: (306) 975-5397

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
#910, 410 - 22nd Street East
Saskatoon
Sask.
S7K 5T6

Title - Sujet OCIR - Sel de voirie	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P424-140002/A	Date 2014-06-03
Client Reference No. - N° de référence du client 5P424-140002	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$STN-202-4690
File No. - N° de dossier STN-4-37003 (202)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-14	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kowal, Meagan	Buyer Id - Id de l'acheteur stn202
Telephone No. - N° de téléphone (306)975-6223 ()	FAX No. - N° de FAX (306)975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA P.O.BOX 220 RADIUM HOT SPRINGS British Columbia VOA1M0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

Sel de voirie

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P424-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P424-140002

File No. - N° du dossier

STN-4-37003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Exigences en matière d'assurance
7. Clauses du *Guide des CCUA*

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Rapport d'utilisation de l'offre à commandes
- Annexe D- Points de livraison

Sel de voirie

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, le rapport d'utilisation de l'offre à commandes et Points de livraison.

2. Sommaire

Parcs Canada a besoin de la fourniture et de la livraison de gros sel de voirie (chlorure de sodium - NaCl) en vrac à divers endroits dans les parcs nationaux de Banff, Yoho, Kootenay et Revelstoke/ Glacier, ainsi que de sel de voirie moyen (chlorure de sodium - NaCl) en vrac dans l'entrepôt de sel de Parcs Canada au parc national de Banff, selon la demande pendant la période de l'offre à commandes. L'offre à commandes sera en vigueur de la date de l'émission jusqu'au 31 août 2016 et comporte une année d'option du 1er septembre 2016 au 31 août 2017. Le sel de voirie doit être conforme aux spécifications du gouvernement. CAN/CGSB15.9-92 datées de novembre 1992

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (une copies papier)

Section II : offre financière (une copies papier)

Section III: attestations (une copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats ecologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Clauses du guide des CCUA

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

1.2 Prix - articles

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe B.

1.3 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation financière

Les quantités estimatives énumérées à l'annexe B sont présentées uniquement à des fins d'évaluation et ne feront pas partie d'une offre à commandes subséquente.

Voici la méthode de calcul du prix évalué: le prix unitaire proposé pour chaque article d'exécution est multiplié par la quantité estimative correspondante, et les totaux ainsi obtenus sont additionnés, comme suit:

Annexe B – Base de paiement

(Article A1.a 1 000tonnes x prix pour année1) + (article A2.a 500tonnes x prix pour l'année1) + (articleA2.b 500tonnes x prix pour l'année1) + (article A3.a 2 500tonnes x prix pour l'année1) + (articleA4.a 500tonnes x prix pour l'année1) + (articleA4.b 500tonnes x prix pour l'année1) + (articleA5.a

2 000tonnes x prix pour l'année1) + (articleA6.a 2 000tonnes x prix pour l'année1) + (articleB1.a 1 500tonnes x prix pour l'année1) = **A**

(Article A1.a 1 000tonnes x prix pour l'année2) + (articleA2.a 500tonnes x prix pour l'année2) + (articleA2.b 500tonnes x prix pour l'année2) + (articleA3.a 2 500tonnes x prix pour l'année2) + (articleA4.a 500tonnes x prix pour l'année2) + (articleA4.b 500tonnes x prix pour l'année2) + (articleA5.a 2 000tonnes x prix pour l'année2) + (articleA6.a 2 000tonnes x prix pour l'année2) + (articleB1.a 1 500tonnes x prix pour l'année2) = **B**

(Article A1.a 1 000tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleA2.a 500tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleA2.b 500tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleA3.a 2 500tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleA4.a 500tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleA4.b 500tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleA5.a 2000 tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleA6.a 2 000tonnes x prix pour l'annéed'option1) + (articleB1.a 1 500tonnes x prix pour l'annéed'option1) = **C**

Les prix sont additionnés pour chaque année, et la somme des périodes est calculée afin d'arriver au prix total évalué, selon la formule suivante:

A + B + C = Prix évalué

1.2 Évaluation financière

M0222T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées_2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe "C". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission au 31 Août, 2016.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une (1), une (1) an période supplémentaire, à partir du 1^{er} Septembre 2016 jusqu'au 31 Août, 2017, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Meagan Kowal
Supply Specialist
Public Works and Government Services Canada
Acquisitions Branch - Western Directorate
910-410, 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 5T6

Téléphone : 306-975-6223
Télécopieur : 306-975-5397
Courriel : meagan.kowal@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P424-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P424-140002

File No. - N° du dossier

STN-4-37003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

*****À être déterminé à l'émission de l'offre à commande*****

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

(À être complété par le soumissionnaire)

Nom _____

Titre _____

Adresse _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : À être déterminé.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 160,000.00\$ (taxes applicables incluses).

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;

- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Rapport d'utilisation de l'offre à commandes
- h) l'Annexe « C »
- i) l'offre de l'offrant en date du _____

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 24 heures à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

4.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

4.4 Paiement par carte de crédit

À être déterminé

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat

6. Assurances

G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P424-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-4-37003

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P424-140002

Annexe « A »

Besoin

DESCRIPTION

Fournir et livrer du gros sel de voirie (chlorure de sodium, NaCl) en vrac à divers points de livraison du parc national Banff, du parc national Yoho, du parc national Kootenay et des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du sel de voirie moyen (chlorure de sodium, NaCl) en vrac au hangar à sel du parc national Banff, sur demande, durant la période de l'offre à commandes.

Le sel de voirie doit être conforme à la spécification de l'État CAN/CGSB15.9-92, datée de novembre 1992.

SPÉCIFICATIONS

1. Les livraisons doivent être effectuées en vrac par camion pneumatique ou par camion à benne basculante arrière, conformément à l'annexe B– Base de paiement.
2. La livraison doit s'effectuer dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une commande, à moins d'un retard attribuable à des circonstances indépendantes de la volonté de l'offrant.
3. L'entrepreneur sera tenu responsable de tout dommage causé aux structures de stockage de sel de Parcs Canada pendant la livraison.
4. L'entrepreneur doit limiter le plus possible le nombre de livraisons effectuées la fin de semaine. Les livraisons doivent se faire pendant les heures de travail (entre 7h et 17h, HNR). Les autres heures de livraison doivent être fixées au moment de la commande. Le numéro d'une personne-ressource sera fourni pour les livraisons effectuées après les heures de travail ordinaires.
5. Le produit livré doit être composé à au moins 95% de chlorure de sodium. Les sous-produits de l'industrie de la potasse sont acceptables.
6. Des fiches de compteur doivent être fournies pour les livraisons effectuées par camion pneumatique et des fiches de pesée, pour les livraisons effectuées par camion à benne basculante arrière.
7. Les bennes des camions de livraison doivent être propres et sèches avant le chargement.

Annexe « B »**BASE DE PAIEMENT**

La TPS est exclue des prix indiqués dans les présentes
La TPS, si elle doit être appliquée, figurera à titre d'article distinct sur la facture

L'offrant doit proposer des prix unitaires fermes, destination franco bord, comprenant tous les frais de transport, de livraison et de déchargement pour chaque destination indiquée dans les présentes. Tous les frais supplémentaires (le cas échéant) doivent être inclus dans les prix indiqués. Les prix proposés ne doivent pas comprendre la TPS ou la TVH, qui doivent figurer séparément sur les factures.

PÉRIODE VISÉE PAR L'OFFRE À COMMANDES – DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014 AU 31 AOÛT 2016

Art.	Destination/produit livrable	Quantité estimative annuelle	Prix à la tonne	
			Année1	Année2
A.	Gros sel de voirie en vrac, conformément aux spécifications de l'annexe A			
	1. Bloc des services d'entretien, parc national Kootenay, borne du 62^e mille, route Banff-Windermere (route93)			
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	1000 tonnes	_____ \$	_____ \$
	2. Hangar à sel, gorge Hector, parc national Kootenay, borne du 36^e mille, route Banff-Windermere (route93)			
	a. Livraison par camion pneumatique	500 tonnes	_____ \$	_____ \$
	b. Livraison par camion à benne basculante arrière	500 tonnes	_____ \$	_____ \$
	3. Carrière Nibloc, parc national Banff, route93 Nord, 3km de Lake Louise (Alberta)			
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière	2500 tonnes	_____ \$	_____ \$
	4. Carrière, parc national Yoho, Field (C.-B.)			
	a. Livraison par camion pneumatique	500 tonnes	_____ \$	_____ \$
	b. Livraison par camion à benne basculante arrière	500 tonnes	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

5P424-140002/A

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P424-140002

STN-4-37003

Art.	Destination/produit livrable	Quantité estimative annuelle	Prix à la tonne	
			Année1	Année2
A.	Gros sel de voirie en vrac, conformément aux spécifications de l'annexe A			
	5. Hangar à abrasifs, bloc des services d'entretien du Sommet, parc national des Glaciers (C.-B.)			
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	2000 tonnes	_____ \$	_____ \$
	6. Hangar à abrasifs, ruisseau Quartz, 66km à l'ouest de Golden (C.-B.), pour les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers			
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	2000 tonnes	_____ \$	_____ \$
B.	Sel de voirie moyen en vrac, conformément aux spécifications de l'annexe A			
	1. Hangar à sel, Banff, parc national Banff			
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	1 500 tonnes	_____ \$	_____ \$

PÉRIODE DE L'OPTION – DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOÛT 2017

Art.	Destination/produit livrable	Quantité estimative annuelle	Prix à la tonne
			Année d'option1
A.	Gros sel de voirie en vrac, conformément aux spécifications de l'annexe A		
	1. Bloc des services d'entretien, parc national Kootenay, borne du 62^e mille, route Banff-Windermere (route93)		
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière	1000 tonnes	_____ \$
	2. Hangar à sel, gorge Hector, parc national Kootenay, borne du 36^e mille, route Banff-Windermere (route93)		
	a. Livraison par camion pneumatique	500 tonnes	_____ \$
	b. Livraison par camion à benne basculante arrière	500 tonnes	_____ \$
	3. Carrière Nibloc, parc national Banff, route93 Nord, 3km de Lake Louise (Alberta)		
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière	2500 tonnes	_____ \$
	4. Carrière, parc national Yoho, Field (C.-B.)		
	a. Livraison par camion pneumatique	500 tonnes	_____ \$
	b. Livraison par camion à benne basculante arrière	500 tonnes	_____ \$
	5. Hangar à abrasifs, bloc des services d'entretien du Sommet, parc national des Glaciers (C.-B.)		
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	2000 tonnes	_____ \$
	6. Hangar à abrasifs, ruisseau Quartz, 66km à l'ouest de Golden (C.-B.), pour les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers		
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	2000 tonnes	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P424-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P424-140002

STN-4-37003

B.	Sel de voirie moyen en vrac, conformément aux spécifications de l'annexe A		
	1. Hangar à sel, Banff, parc national Banff		
	a. Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	1500 tonnes	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P424-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P424-140002

File No. - N° du dossier

STN-4-37003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "C"

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Télécopieur: (306) 975-5397

Courriel: wst-pa-sk@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

1^{er} trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin.

2^{ième} trimestre: du 1^{er} juillet au 30 septembre.

3^{ième} trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre.

4^{ième} trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars.

RAPPORT SUR LE VOLUME D'AFFAIRES AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

5P424-140002

MINISTÈRE OU ORGANISME:

parcs Canada

N° d'article	Description de la commande	Valeur de la commande (TPS non inclus)

A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:	
B) Commandes totales accumulées à ce jour:	
(A+B) Commandes totales accumulées:	

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR: _____

SIGNATURE:

DATE:

Annexe "D"

Points de livraison

Les livraisons doivent être effectuées aux endroits suivants:

01. Bloc des services d'entretien, parc national Kootenay, borne du 62^e mille, route Banff-Windermere, parc national Kootenay

Le bloc des services d'entretien du Ruisseau-McKay se trouve sur la route93Sud, à 100km au sud de la sortie de la route1.

02. Borne du 36^e mille, route Banff-Windermere, hangar à sel, gorge Hector, parc national Kootenay

Le hangar à sel du secteur de la gorge Hector se trouve sur la route93 Sud, à 55km au sud de la sortie de la route1.

03. Carrière Nibloc, parc national Banff, Lake Louise (Alberta)

La carrière Nibloc se trouve à 2km à l'ouest de Lake Louise, sur la route93 Nord, juste après la sortie au nord de la route1.

04. Carrière, parc national Yoho, Field (C.-B.)

La carrière du parc national Yoho se trouve près du hameau de Field (C.-B.), sur la route1.

05. Hangar à abrasifs, bloc des services d'entretien du Sommet, parc national des Glaciers

Le bloc des services d'entretien du Sommet se trouve au sommet du col Rogers, dans le parc national des Glaciers, sur la route1.

06. Hangar à abrasifs, ruisseau Quartz, à 66km à l'ouest de Golden (C.-B.)

Le hangar à abrasifs du secteur du ruisseau Quartz se trouve à 66km à l'ouest de Golden (C.-B.), sur la route1.

07. Hangar à sel de Banff, parc national Banff

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P424-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P424-140002

File No. - N° du dossier

STN-4-37003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le hangar à sel de Banff se trouve dans le bloc des services d'entretien de Banff à l'extrémité est de la ville, près de la route1.